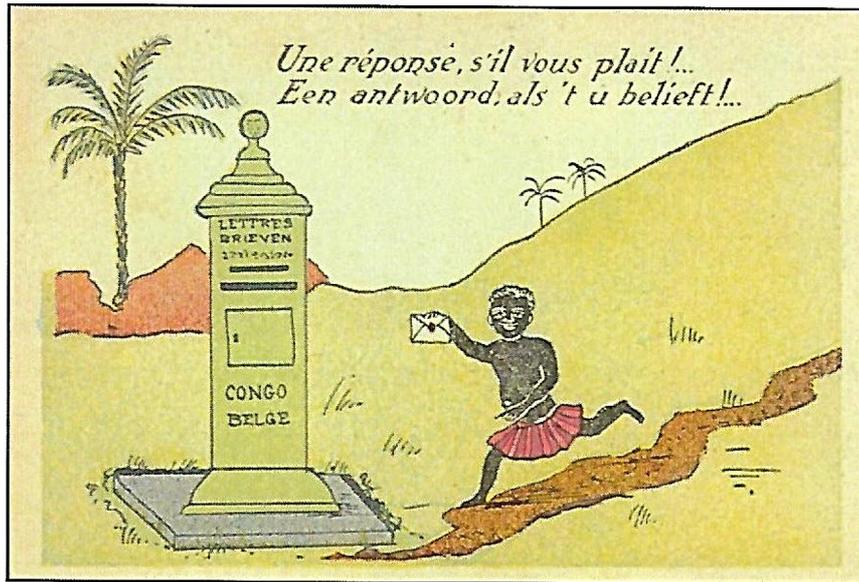


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 22 - décembre 2017

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle

POSTNORD



En cas de non distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

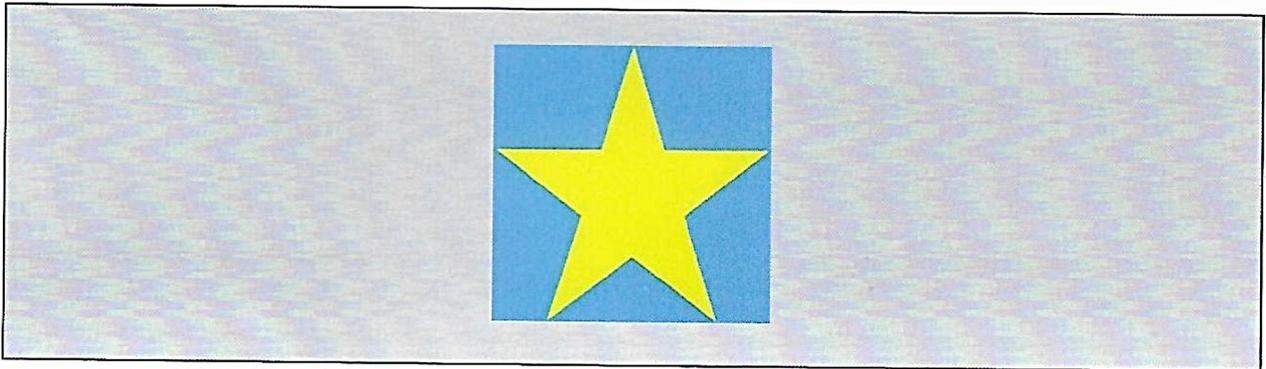
Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Lettre philatélique du 1^{er} jour
Léopoldville (17.03.1945) - Douala (27.03.1945)

Sommaire

Les cachets circulaires de 23 mm	3
Le passé monétaire du Congo	7
Sélection du mois	10
On recherche	11
Emission de la Croix Rouge	11
Premier raid du Capitaine Goulette	16

Les cachets circulaires de 23 mm Keach type 1 (suite)

Michel Hopperets

BENA-DIBELE

Une oblitération provenant d'une collection privée.



BOLOBO (addendum)



Dans le numéro précédent des Cahiers, nous mentionnions qu'il ne nous avait pas encore été donné de rencontrer cette oblitération.

Depuis lors, un timbre portant cette oblitération a été vendu sur le site d'enchères Delcampe (voir fig. 1).

Fig. 1

BUMBA



Localité sur le fleuve Congo, dans la Province de l'Equateur, district des Bangala.

Un bureau de sous-perception y a été ouvert le 1^{er} juillet 1896, par ordonnance du 24 février 1896.

Fig. 2

Ce bureau a utilisé 3 cachets du type 1 :

Le diamètre du cachet Buta 1.1 est légèrement supérieur à 24 mm. La différence peut sembler minime par rapport aux dimensions habituelles des cachets du type 1 (23 mm), mais elle est cependant visible à l'œil nu lorsque le cachet de Buta est apposé à côté d'une autre oblitération (voir fig. 4).

CATARACTES

Au même titre que Stanley-Falls, Itimbiri et Sankuru, l'oblitération de Cataractes a été classée parmi les oblitérations régionales par A. De Cock. Cataractes n'est, en effet, pas le nom d'une localité mais bien d'une région.



Fig. 5

Les Cataractes sont une série de chutes d'eau situées sur le fleuve Congo en amont de Matadi. Ces obstacles naturels empêchent la navigation sur une portion importante du fleuve, ce qui a fortement compliqué la tâche des premiers explorateurs qui voulaient s'aventurer à l'intérieur des terres en remontant le fleuve et les obligeait à franchir ces difficultés en mettant pied à terre et à porter leurs embarcations jusqu'en amont par la route des caravanes.

Dès 1882, Stanley avait déclaré : « Sans le chemin de fer, le Congo ne vaut pas une pièce deux schillings ». Son constat était pleinement justifié et la construction de la première ligne de chemin de fer au Congo Belge, reliant Matadi à Léopoldville, sur une distance de 400 km, fut rapidement jugée indispensable et mise en chantier. Ce tronçon fut inauguré en 1898 et permit de relier Matadi au Stanley-Pool en contournant la portion non-navigable du fleuve.

Un bureau de sous-perception aurait été ouvert à une date indéterminée dans la région des Cataractes et aurait ensuite pris la dénomination Lukungu le 1^{er} juillet 1896.

Un cachet de type 1 aux mesures angulaires 200° / 315) est connu en 1895 sur timbre isolé (voir fig. 5, illustration provenant du site www.congoposte.be de Charles Stockmans). Cette oblitération est inconnue sur document.

CHUTES FRANCOIS-JOSEPH

Les Chutes François-Joseph sont situées sur la rivière Kwango, dans la Province du Congo-Kasaï, district du Kwango.

Une sous-perception y a été ouverte par arrêté du 15 juillet 1904 et supprimée dès le 5 décembre 1905, en vertu d'un arrêté du 28 octobre 1905.

Un seul cachet de 23 mm y a été utilisé (mesures angulaires : 259° / 344°). Cette oblitération est peu courante.

COQUILHATVILLE

Localité située sur le fleuve Congo dans la Province de l'Equateur, district de l'Equateur.

Une sous-perception y a été créée le 1^{er} juillet 1896 par arrêté du 24 février 1896. Ce bureau a été promu au rang de perception par ordonnance du 3 mars 1922.



Ce bureau a utilisé deux cachets au type 1, un au 19^{ème} siècle et l'autre au 20^{ème} siècle.

Fig. 6

Le cachet Coquilhatville 1.1 utilisé au 19^{ème} siècle présente

les mesures angulaires suivantes : 209° / 319° (voir fig. 6).

Les mesures angulaires du cachet Coquilhatville 1.2, utilisé au 20^{ème} siècle, sont 204° / 314° (voir fig. 7).



Fig. 7

DILOLO

Dilolo est une localité située dans la Province du Katanga, district de la Lulua.



Un bureau de sous-perception y a été ouvert le 1^{er} janvier 1913. Ce bureau a été fermé par ordonnance du 23 octobre 1917.

Il y a été fait usage d'un seul cachet de 23 mm dont les mesures angulaires sont 108° / 264° (voir fig. 8).

Fig. 8

Le passé monétaire du Congo

E. Deneumostier

Le troc, c'est le mot qui vient immédiatement à l'esprit lorsqu'on évoque les échanges commerciaux que ce soit au Royaume Congo, au temps de l'AIC ou de l'EIC.

«Le troc qui est de tous les temps, de tous les lieux désigne spécialement l'échange commercial brut de produits chez les indigènes qui ne connaissent pas la monnaie. »

A remarquer le troc était redevenu, chez nous, opération courante lors des deux guerres mondiales (beurre contre chaussures, lard contre vêtements, café contre tabac).



Fig. 1

Cependant il ne faut pas considérer cette pratique comme unique moyen d'échange. Si, en effet, le troc se pratiquait beaucoup entre indigènes, il n'en allait pas de même entre les étrangers grouillant sur cet immense territoire. Car si Stanley n'y avait vu qu'un continent mystérieux et impénétrable, des hommes parcoururent bien avant lui le centre de l'Afrique d'ouest en est. Ne citons que les Arabes, les Portugais, les Anglais et aussi singulier que cela puisse paraître, les Hindous.

C'est le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui, dès 1833, signa le premier traité avec le Sultan de Zanzibar. Les traitants arabes (traite des êtres humains) s'étaient depuis longtemps enfoncés dans l'intérieur par les voies les plus diverses vers les grands lacs (Victoria, Nyassa, Tanganyika).

En 1852, par exemple, pas moins de 6 traitants arabes concurrents traversaient le continent africain de l'océan Indien à l'Atlantique. Et souvenons-nous que Diego le Chauve, sous l'impulsion d'Henri le Navigateur, découvrait l'embouchure du Congo en 1482, même s'il ne s'aventura pas plus loin dans les terres. Il revint 3 ans plus tard et poussa jusqu'aux rapides en amont de Matadi.

Des relations commerciales sérieuses furent ainsi nouées entre l'Europe et l'Afrique Centrale. Les Portugais vont y installer des comptoirs, bientôt suivis par les Anglais, les Français, les Autrichiens, les Allemands et les Hollandais,

Pour en revenir aux monnaies primitives et au troc, nous pouvons citer des objets (haches, houes, fers de lance, etc.) des produits tels le sel, les perles, les coquillages (cauris), les tissus et même des animaux et des hommes et des femmes!! (fig. 1)

C'est ainsi que chez les Bangala, par exemple, un esclave valait 1000 mitakos ou l'équivalent d'une pirogue à 4 rameurs. Pour rappel 1 mitako = 15 centimes c'est-à-dire 10 centimes or. Cependant, dans les carnets du capitaine LOTHAIRE, on peut lire: «Le mitako, gros fil de laiton d'une longueur de 50 centimètres environ, était coté

15 centimes mais n'en valait, en réalité, que 10 après toutes les réductions subies depuis son origine. C'était aussi pratique lorsque l'Etat Indépendant du Congo décida de frapper monnaie. La pièce de 10 centimes = 1 mitako, 1 franc = 10 mitakos, 5 francs = 50 mitakos »



fig. 2

Le 27 juillet 1887, le Roi-Souverain signe un décret établissant les bases du système



monétaire de l'Etat : pièces de monnaie et billets de banque libellés en francs et centimes. On comprend que faire passer les indigènes du troc à la monnaie scripturale ne fut pas chose aisée.



Et pourtant, les indigènes avaient déjà vu circuler des monnaies entre les étrangers et les Arabes et Arabisés : pièces portugaises, roupies indiennes, thalers de Marie-Thérèse, etc.



Mais le système inspirait les pires méfiances. Les premiers indigènes payés en pièces de 1 franc vinrent le lendemain les échanger contre des mitakos, certains insistant pour en obtenir 11 au lieu de 10 !

Ce n'est qu'en 1912 que la situation se normalisa car on payait encore le ticket de train au chemin de fer des Grands Lacs en poules !!

A noter encore qu'un bilan effectué en 1908 révéla qu'il restait dans les caisses de l'Etat 1 275 439 pièces de nickel de 5, 10 et 20 centimes jamais mises en circulation.

Début 1909 fut créée la Banque d'Outre-Mer sous la direction de Thys avec, comme assistant Francqui. Bientôt la Banque prendra le nom de Banque du Congo Belge.

Une œuvre à mettre à l'actif des Belges, une de plus!

Bibliographie

Mahieu in « *La numismatique au Congo* » Bruxelles – 1924
50 ans de la BANQUE DU CONGO BELGE.
Carnets du capitaine LOTHAIRE

Sélection du cahier

Ch. Hénuzet

Pour l'envoi des journaux, il était utilisé une enveloppe ou "manchette" ouverte par le haut et par le bas afin d'y glisser le journal, ici le journal "La Croix du Congo"

Le tarif en mai 1948 était de 25 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 gr.



Fig. 1

A : on peut voir que « quelque chose » a été décollé, ici c'est le ou les timbres qui ne sont plus là et au vu de la trace de gomme, probablement un timbre à 25 c palmier. L'intérêt du document est la vignette de fabrication artisanale, avec sa mention, et qui est oblitérée par le cachet de Bruxelles ; guichet 1C « 24 V (mai) 22-23 1948 ».

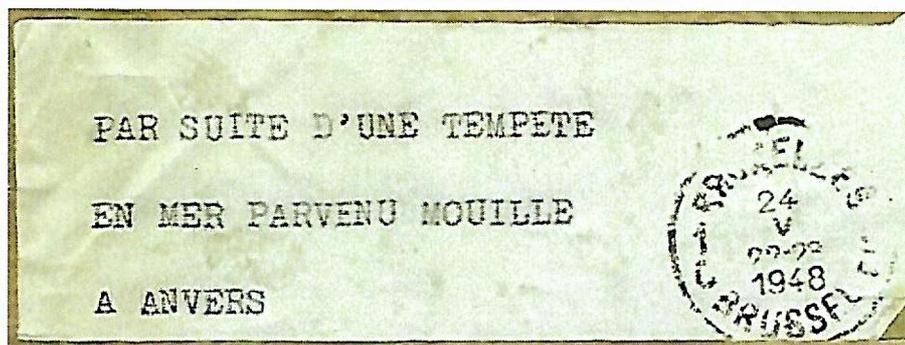


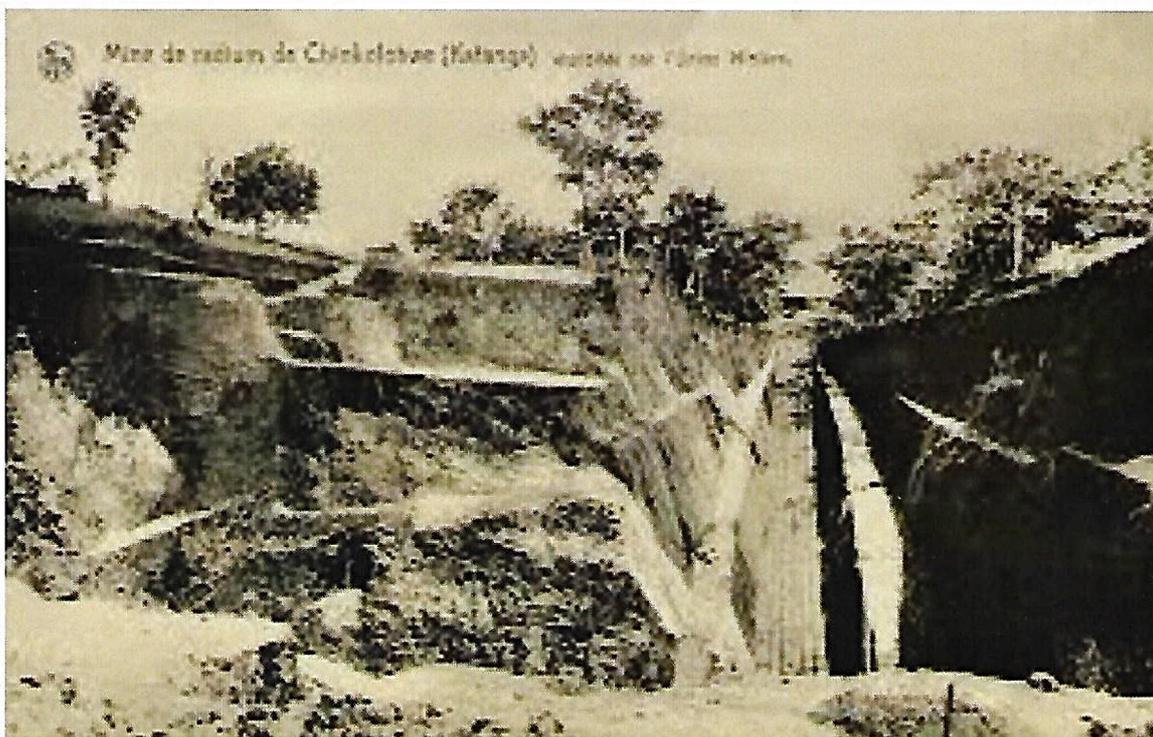
Fig 2

Col. Hénuzet

Cette façon de procéder a permis de ne pas taxer le journal envoyé en Belgique. Les nouvelles du Congo furent cette fois « fraîches ».

On recherche

Un abonné des Cahiers recherche depuis plusieurs années cette carte du Katanga.



Mine de radon (et d'uranium) de Shinkolobwe

Si vous possédez celle-ci dans vos doubles ; de préférence ayant circulé ou défaut, à l'état neuf. Voudriez-vous la lui céder ?

Dites-le nous par mail à : cahiersducongo@hotmail.com; nous ferons suivre l'info.

L'émission Croix Rouge du 29 juillet 1944

Ch. Hénuzet

Introduction

Nous aborderons le côté philatélique des timbres et, pour les arrêtés, nous vous renvoyons vers le site de Charles Stockmans www.congoposte.be.

Comme après le premier conflit mondial en 1914-1918 et suite au début de la fin des hostilités en 1944, diverses initiatives vont à nouveau apparaître afin d'aider la Croix Rouge du Congo Belge et du Ruanda-Urundi l'une d'entre elles est l'émission de deux séries de timbres surchargés « Croix-Rouge ». Il avait été décidé au départ de produire 10 000 séries mais finalement 22 432 séries furent émises.

Émis par souscription : dans le souci de pouvoir servir tous les philatélistes, chaque acquéreur ne pouvait acheter que 3 séries entières maximum, comprenant les 8 timbres au prix de 714 F par série.

Il fut décidé de surcharger des timbres de l'émission Palmiers de 1942, avec surtaxe de 50 francs et de 100 francs.

Le fait de limiter à 3 séries maximum par souscripteur nous amène à l'intérêt de l'étude sur cette émission.

Pour le **Congo Belge**

COB n° 238

surtaxe à 100 Fr.

COB n° 242

surtaxe à 100 Fr.

COB n° 254

surtaxe à 50 Fr.

COB n° 259

surtaxe à 100 Fr.



Pour le **Ruanda-Urundi**

COB n° RU 151

(n° 136)

surtaxe à 100 Fr.

COB n° RU 153

(n° 140)

surtaxe à 100 Fr.

COB n° RU 150

(n° 132)

surtaxe à 50 Fr.

COB n° RU 152

(n° 137)

surtaxe à 100 Fr.



Ces séries se trouvent en bandes **horizontales** ou **verticales**.

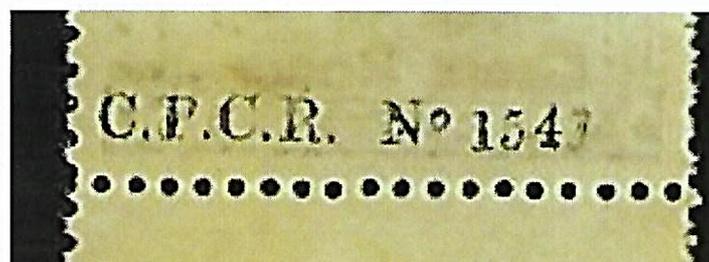




Pour le Congo Belge, les timbres furent imprimés en feuilles de 100, tandis que pour le Ruanda-Urundi, elles le furent en feuilles de 50 et donc les surcharges furent appliquées de même. A ce jour, nous n'avons pas encore pu rencontrer de feuilles complètes avec la surcharge de la Croix Rouge. Un trésor à découvrir ?

Avant d'aborder le côté variété des surcharges, il nous semble opportun de vous parler d'un cachet à l'encre noire et que l'on peut parfois trouver côté gomme.

C.P.C.R. N°



CERCLE PHILATELIQUE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI

Le Cercle Philatélique à l'origine s'appelait Cercle Philatélique de Léopoldville fondé en 1935 et également membre correspondant de la Société Philatélique Belge.

Celui-ci avait sa commission d'expertise et était constitué de 7 membres que l'on peut voir sur la photo ci-dessous.



CERTIFICAT D'ORIGINE ET D'AUTHENTICITE

Léopoldville, le 30 MARS 1946

Nous soussignés certifions que le (s) timbre (s) suivant (s), portant le cachet "C. P. C. R..." dont fac-similé ci-contre (C.P.C.R. N°)

CONGO BELGE ET RUANDA URUNDI. Deux séries Croix Rouge 8 valeurs (1945) en paire horizontale numérotées " C.P.C.R. n° 817 à 824 et 825 à 832"

(le timbre de 1,75 numéro 819 a été surchargé par erreur " AU PROFIT DE LA ROUDE ERUDE" au lieu de " AU PROFIT DE LA CROIX ROUGE ")

sont des timbres d'origine garantis authentiques par le Cercle Philatélique du Congo Belge et du Ruanda Urundi.

CERCLE PHILATÉLIQUE DU CONGO BELGE
- ET DU RUANDA URUNDI C.P.C.R. -

Le Secrétaire.

Le Président.

[Signature]
LUCIO FERRERA

[Signature]
ROGER BRACONNIER

TITULAIRE: Monsieur R. BRACONNIER

Le Marché aux échanges

M. Culot M.

Ils s'appelaient ;
Cornille De Bruyn,
Charles Latteur, Roger
Braconnier, Robert Brans,
Lucio Ferrera, Marcel Culot
et François Bellet.

La commission d'expertise a produit des certificats entre autres, pour la série Croix Rouge de 1942 ; le certificat était valable s'il était signé au minimum par 3 membres du comité.

Voici un certificat d'époque, établi à Léopoldville le 30 mars 1946.

On peut y voir les signatures de Lucio Ferrera, Roger Braconnier et Marcel Culot. Les certificats

pouvaient se rencontrer au porteur ou être nominatifs.

Ici une série du Congo Belge avec les numéros de certificats, le cachet était composé de deux parties; une fixe « C.P.C.R. N° » et une mobile « le nombre » apposée au composteur.



Le composteur pour le nombre donnait un décalage vertical plus ou moins prononcé entre les chiffres.

Retour

Historique : le retour en France est marqué par la poisse. Quelques minutes après le décollage de Tananarive, le **5 décembre 1929**, c'est la panne, l'atterrissage forcé sur l'îlot de Juan de Nova. L'hélice est faussée et ils doivent attendre une nouvelle hélice qui leur parviendra de France par bateau. Nouveau départ de Tananarive le **6 février 1930** et arrivée le **7 à Elisabethville**, où l'hélice se brise à nouveau; ils ne peuvent repartir que le **19 mars**. L'avion fait escale à **Léopoldville** le **20 mars** et atteint **Niamey** le **24**.

Là, il est immobilisé par une panne jusqu'au **22 avril**, jour où il repart mais se crashe le même jour en plein désert à 200 km au nord de Gao. Les occupants furent retrouvés après huit jours de recherches et le courrier ramené à Gao le 28 avril. **Poulin**, qui, avec son avion, avait participé aux recherches, ramena le courrier à Alger qui arrivera enfin à Paris le **3 mai 1930**.

7 mars 1930 – Elisabethville / Léopoldville / Belgique

Carte illustrée avenue de Tabora oblitérée à ELISABETHVILLE le **7-2-30-15 h** car préparée pour prendre l'avion du Capitaine Goulette qui était arrivé à E'ville le jour même. Vu le bris de l'hélice, le vol pour Léo fut reporté au **19 mars** d'où la griffe violette sur 2 lignes : « **Départ fixé au 19 Mars par suite d'avarie** ».

Arrivée à Léo, elle fut transportée **par bateau** jusqu'Anvers car la surtaxe aérienne n'était pas suffisante pour continuer par avion.



Tarif : CP n° 66 pour la Belgique 0.60 F + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne intérieur.

19 mars 1930 – Likasi / Elisabethville / Gao / (Belgique)



Lettre recommandée oblitérée à LIKASI le 17.3.30-10 h et confiée aux aviateurs d'où mention manuscrite: « **Par Avion France-Madagascar-Réunion** ». Cachet **AVION** encadré noir d'Elisabethville.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.00 F + 1.75 F de taxe de recommandation + 11.50 F/10 g de surtaxe aérienne = 14.25 F ; l'affranchissement est trop élevé 75 c

19 mars 1930 – Elisabethville / Léopoldville / Gao / (Anvers)



Lettre oblitérée à ELISABETHVILLE le 18-3-30.-15 h et confiée aux aviateurs d'où la mention manuscrite « **Par Avion France Madagascar Réunion** ».

Tarif : lettre pour la Belgique 1.00 F + 11.50 F/10 g de surtaxe aérienne = 12.50 F

20 mars 1930 - Léopoldville / Gao / Paris

Tarif: lettre pour l'étranger 1.75 F + 11.50 F/10 g de surtaxe aérienne = 13.25 F.



Lettre trouvée à la boîte (mention manuscrite) et confiée aux aviateurs oblitérée à
LEOPOLDVILLE 1 le 19.3.30.-17 h

Mention manuscrite: "**PAR AVION Liaison postale BRAZZAVILLE - FRANCE**".
Cachet **AVION** encadré noir de Léopoldville.

Cachet d'arrivée PARIS GARE DU NORD AVION le 3-5-30.-23 h et à ANNONAY
ARDECHE le 5-5-30.-9 h 50



Lettre oblitérée à
LEOPOLDVILLE
1 le 20.3.30.-10 h

Mention imprimée : « **PAR AVION France-Madagascar-Réunion** ».

Etiquette « **PAR AVION** » et cachet **AVION** encadré noir de Léopoldville.

Cachet d'arrivée PARIS GARE DU NORD AVION le 3-5-30.-23 h. Un timbre de poste aérienne à 5.00 F a disparu lors du transport

Bonne fin d'année



Lisala (20.10.1906) - Léopoldville (20.12.1906) – transportée par le Bruxellesville
Uccle (12.01.1907)

Transportée par le Bruxellesville - Durée du voyage : 84 jours

Nous vous souhaitons, comme l'auteur de cette carte, le lieutenant Armand
Hutereau, le faisait en 1906,
une très chaleureuse année 2018.